Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-262900467-20261110-2026_11_05_49-DE

QUIMPERLÉ KEMPERLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE QUIMPERLE

Séance du 5 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre à 18h00

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de QUIMPERLÉ, légalement convoqué, en date du 29 octobre 2026, s'est assemblé sous la présidence de Madame BERGOT Marie-Madeleine, Vice-Présidente du CCAS

Il a été constaté le 5 novembre à 18h que le nombre de membres présents atteignait le quorum requis.

En conséquence, la séance a pu valablement se tenir et les délibérations ont pu être soumises au vote.

Etaient présents : BERGOT Marie-Madeleine, COURANT Christine, GOUEREC Ronan, LE DANTEC Arnaud, LE DOUARON Isabelle, TISSERAND Antoine, BESNARD Marie-Agnès, BONIZEC Laure, BRAZET Yvette, CARLO Anne, NIGEN Vanessa, BODAN Françoise

Absents : CERISAY Emilie,
Absents excusés : QUERNEZ Michaël, COUIC Christophe, GILLARD Lydie, LE GALL Danielle,
Procurations :

A été nommé secrétaire de séance, Carole LE FÉE, Directrice du CCAS

DELIBERATION N° 2026_11_05_49 :
Décision budgétaire modificative N° 1 budget annexe SAD

Rapporteur : Madame BERGOT Marie-Madeleine

➲ La Vice-présidente du CCAS informe l'assemblée :

En d'année budgétaire, il convient de réaliser un ajustement des comptes des budgets du CCAS afin d'affiner les dépenses et les recettes au plus près de la réalité :

-60268 : Le choix des EPI sera plus onéreux que prévu cette année. Plusieurs raisons expliquent cette hausse notamment l'achat de gourdes isothermes, le choix de chaussures de travail de meilleure qualité, une proposition de vêtements de travail été/hiver aux agents pour s'adapter à la saisonnalité (températures).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-262900467-20261110-2026_11_05_49-DE

-68112 : les 2 véhicules achetés cette année pour le service SAD du CCAS grâce à une subvention départementale de 28 000 € doivent être amortis dès cette année ainsi que la subvention qui a permis de les financer pour un montant de 2440 €. Un rééquilibrage des comptes 2183 et 2184 en section d'investissement est nécessaire pour équilibrer cette opération comptable.

-68174 : le service de gestion comptable de ROSPORDEN a fourni un état des créances « douteuses » pour lesquelles le CCAS doit réaliser une provision. Après étude de la liste fournie, le montant retenu est de 5941 €.

-6419 : le montant des indemnités journalières perçues permet de couvrir une partie des charges de personnel plus importantes que prévues au 64131 et 64151 en lien avec le recrutement de contractuels pour assurer les remplacements.

-73412 et 7488 : Des recettes plus importantes sont attendues sur le SAD notamment grâce aux aides départementales et à la revalorisation du tarif du SAD au mois de juillet. Ces recettes vont aussi permettre de couvrir des charges de personnel plus conséquentes au 64131 et 64151.

-7715 : Une aide 8100 € a été versée par l'ARS au SSIAD du GHBS de Quimperlé pour financer un cabinet d'avocat chargé d'étudier le projet de rapprochement SSIAD et SAD du territoire. Cette somme va être reversée par le GHBS au CCAS de Quimperlé. Le CCAS va, en effet, signer le devis puis régler le cabinet d'avocat après confirmation écrite du versement d'une subvention complémentaire du conseil départemental pour financer le reliquat correspondant à ce devis.

La Vice-présidente du CCAS propose à l'assemblée d'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe SAD du CCAS suivante :

BUDGET SAD			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
011	**DEPENSES AFFERENTES EXPLOITATION COURANTE**		
60	**ACHATS ET VARIATION DES STOCKS**		
606268	Autres fournitures hôtelières	+	8 000,00 €
012	**DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**		
64	**CHARGES DE PERSONNEL**		
64131	Rémunération principale	+	30 000,00 €
64151	Rémunération principale	+	25 000,00 €
016	**DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**		
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS**		
68112	Immobilisations corporelles	+	2 440,00 €
68174	Dotations pour dépréciations des actifs circulants – Créances	+	5 941,00 €
RECETTES			
017	**PRODUITS DE LA TARIFICATION**		

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-262900467-20261110-2026_11_05_49-DE

QUIMPERLÉ KEMPERLE

73	**DOTATIONS ET PRODUITS DE LA TARIFICATION**		
73412	SAD « aide »	+	49 581,00 €
018	**AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION**		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	+	12 000,00 €
7488	Autres produits divers de gestion courante	+	1 700,00 €
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
7715	Contribution exceptionnelle et temporaire	+	8 100,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
022	**ACQUISITION D'ÉLÉMENTS ACTIF IMMO**		
218	**Autres immobilisations corporelles**		
2183	Matériel de bureau et informatique	+	1 440,00 €
2184	Mobilier	+	1 000,00 €
RECETTES			
28	**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**		
2818	**Autres immobilisations corporelles**		
28182 - Matériel de transport		+	2 440,00 €

Visa

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu la délibération N°2026_02_23_07du conseil d'administration du CCAS en date du 23 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget annexe SAD,

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe SAD

ADOPTÉ : unanimité

Nombre de membres en exercice :		17
Présents	:	12
Absents excusés	:	4
Absent	:	1
Votant	:	12

Pour expédition conforme.
Fait et délibéré à Quimperlé, le 5 novembre 2026
La Vice-Présidente du CCAS,
Marie-Madeleine BERGOT.

COMMUNE DE QUIMPERLÉ (Finistère) – ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-262900467-20261110-2026_11_05_49-DE